



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026

CONVOCATION

Date : 19/06/2026

Envoi le : 24/06/2026

Publication le : 24/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Absents : 04

Pouvoirs : 04

Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Chloé METAHRI, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Amélie BOLANTIN, Hélène ODENT,
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEAULT, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Bertrand RITOURET, David LEBRETON.

Absents excusés :

Mesdames Angela MIGNON, Léa JEAN-LOUIS,
Monsieur Olivier DOUSSET, François-Brice JOBARD.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Angela MIGNON avait donné pouvoir à Madame Sabrina VRIGNAUD.

Madame Léa JEAN-LOUIS avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.

Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Secrétaire de séance :

Madame Séverine RENOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_1072026_15B-AR



DEL N°01/07/2026-15B TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN EXCEPTIONNEL - PROJETS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Tours Métropole Val de Loire a mis en place un fonds de concours exceptionnel de droit commun d'un montant global de 350 000 €, que la commune peut solliciter afin de financer ses projets d'investissement, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et au règlement applicable à ce dispositif.

Dans ce cadre, la collectivité a déjà adopté une délibération en date du 4 novembre 2025, comportant une erreur matérielle qu'il convient de corriger.

Il est précisé qu'une partie de ce fonds est réorientée vers l'enveloppe métropolitaine n°2, à hauteur de 240 000 €, tandis qu'une part de 110 000 € est maintenue pour le financement des projets communaux, conformément à la délibération 15A de ce jour.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 4 novembre 2025.

DOSSIER N°1 - Réparation et amélioration de deux monuments historiques

Travaux de réparation, d'entretien et de valorisation patrimoniale de deux bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques, afin d'assurer leur préservation, leur sécurité et leur mise en valeur. Ces interventions s'inscrivent dans la stratégie communale de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine architectural local.

1.1 : Réparation de la toiture des Halles

Description :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de la ville et de l'accueil d'événements de convivialité, notamment le marché du samedi matin de Luynes, la collectivité a engagé des travaux de réparation de la toiture des Halles afin de sécuriser le bâtiment et garantir son utilisation en toute sécurité.

Montant total des travaux : 14 351 € TTC soit 11 959 € HT

Montant sollicité au titre du Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 5 979 € HT (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 5 980 € HT (50 %).

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Réparation de la toiture des Halles	11 959 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		5 979 €
Reste à charge de la Commune		5 980 €
Total	11 959 €	11 959 €

1.2 : Maison dite du XVème - Confortement d'une poutre maîtresse

Description :

Travaux de confortement urgents d'une poutre maîtresse de la toiture de la Maison dite du XVème, qui accueille notamment des associations et des cours de musique de l'école de musique. Ces travaux visent à garantir la sécurité du bâtiment et la continuité des activités qui s'y déroulent.

Montant total des travaux : 6 387 € TTC soit 5 322 € HT

Montant sollicité au titre du Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 2 661 € HT (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 2 661 € HT (50 %)

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_1072026_15B-AR



Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Maison dite du XVème - Confortement poutre maîtresse	5 322 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		2 661 €
Reste à charge de la Commune		2 661 €
Total	5 322 €	5 322 €

Libellé	Dépenses commune HT (€)	Recettes fonds HT (€)
TOTAL DOSSIER N° 1	17 281 €	8 640 €

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_1072026_15B-AR



DOSSIER N° 2 : Travaux de stabilisation bâtementaire

Ce dossier regroupe plusieurs interventions visant à assurer la sécurité et la pérennité des bâtiments municipaux par suite du phénomène de retrait-gonflement des argiles ayant impacté certaines constructions. Les travaux concernent la stabilisation des fondations et des structures, afin de prévenir tout risque d'effondrement et de garantir la continuité des activités dans les bâtiments concernés.

2.1 : Camping municipal - stabilisation des fondations

Description :

Par suite des mouvements des argiles, le camping municipal a subi des risques structurels sur les bâtiments. La collectivité engage des travaux de stabilisation des fondations pour sécuriser les bâtiments et les infrastructures.

Montant total des travaux : 85 000 € TTC soit 70 833 € HT

Montant sollicité au titre du Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 35 441 € HT (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 35 442 € HT (50 %)

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Camping municipal - Stabilisation fondations	70 833 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		35 441 €
Reste à charge de la Commune		35 442 €
Total	70 833 €	70 833 €

2.2 : Maison médicale - stabilisation des fondations

Description :

Les fondations de la maison médicale nécessitent une intervention pour assurer la sécurité des usagers et du personnel. Ces travaux de stabilisation garantissent la pérennité du bâtiment.

Montant total des travaux : 12 000 € TTC soit 10 000 € HT

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 5 000 € HT (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 5 000 € HT (50 %)

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Maison médicale - Stabilisation fondations	10 000 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		5 000 €
Reste à charge de la Commune		5 000 €
Total	10 000 €	10 000 €

2.3 : Écoles SHL et Pasteur - stabilisation des fondations

Description :

Les fondations des écoles SHL et Pasteur ont été affectées, nécessitant des travaux de stabilisation pour garantir la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel.

Montant total des travaux : 13 900 € TTC soit 11 583 € HT

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 5 791 € HT (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 5 792 € HT (50 %)

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Écoles SHL et Pasteur - Stabilisation fondations	11 583 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		5 791 €
Reste à charge de la Commune		5 792 €
Total	11 583 €	11 583 €

2.4 : Cave dite « Chantepleure » - Réflexion du contrefort

Description :

Pour prévenir l'effondrement de la cave Chantepleure et assurer le maintien du coteau adjacent, la collectivité a engagé des travaux sur le contrefort de la cave.

Montant total des travaux : 25 511 € TTC soit 21 259 € HT

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 10 629 € HT (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 10 630 € HT (50 %)

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Cave dite « Chantepleure » - Réflexion contrefort	21 259 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		10 629 €
Reste à charge de la Commune		10 630 €
Total	21 259 €	21 259 €

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
TOTAL DOSSIER N° 2	113 675 €	56 861 €

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le 
ID : 037-213701394-20260701-DEL_1072026_15B-AR

DOSSIER N° 3 : Amélioration du cadre de vie

Ce dossier regroupe plusieurs opérations visant à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune de Luynes, par des interventions sur la signalétique commerciale et urbaine ainsi que sur des éléments patrimoniaux visibles par tous les citoyens.

3.1 : Refonte de la signalétique bi-mâts

Description :

Sur l'ensemble du territoire communal, la signalétique commerciale ainsi que la signalétique des équipements publics et monuments, seront déposées et reposées à neuf. Cette opération vise à améliorer la lisibilité, la cohérence et l'esthétique de la signalétique urbaine pour les habitants et les visiteurs.

Montant total des travaux : 40 000 € TTC soit 33 333 € HT

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 16 666 € HT (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 16 667 € HT (50 %)

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Refonte de la signalétique bi-mâts	33 333 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		16 666 €
Reste à charge de la Commune		16 667 €
Total	33 333 €	33 333 €

3.2 : Protection du mur de la médiathèque

Description :

Travaux de nettoyage et mise en protection du mur de la médiathèque, situés en hypercentre, afin d'améliorer visuellement ce mur municipal et de le protéger durablement.

Montant total des travaux TTC : 10 063 € soit 8 385 € HT

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 4 192 € HT (50 %)

Reste à charge de la collectivité : 4 193 € HT (50 %)

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Protection du mur de la médiathèque	8 385 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		4 192 €
Reste à charge de la Commune		4 193 €
Total	8 385 €	8 385 €

3.3 : Remplacement des huisseries du réfectoire scolaire de l'école

Pasteur

Description :

Remplacement des huisseries du réfectoire scolaire de l'école Pasteur afin d'améliorer le confort thermique des usagers et de réduire durablement les consommations énergétiques du bâtiment.

Montant total des travaux TTC : 55 336 € soit 46 113 € HT

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel : 22 644 € HT (49 %)

Reste à charge de la collectivité : 23 469 € HT (51 %)

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Remplacement des huisseries réfectoire Pasteur	46 113 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		22 644 €
Reste à charge de la Commune		23 469 €
Total	46 113 €	46 113 €

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
TOTAL DOSSIER N° 3	87 831 €	43 503 €

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le



ID : 037-213701394-20260701-DEL_1072026_15B-AR

DOSSIER N° 4 : Acquisition d'un véhicule pour le service espaces verts

Ce dossier concerne l'acquisition d'un véhicule utilitaire Renault Kangoo d'occasion, ayant seulement 34 000 km au compteur, destiné au service des espaces verts du Centre Technique Municipal. L'achat inclut les frais de carte grise.

Montant total de l'achat TTC : 14 390 € TTC soit 11 991 € HT

Montant sollicité au Fonds de concours exceptionnel de droit commun : 997 € HT (8,30%)

Reste à charge de la collectivité : 10 994 € HT (91,70%)

Libellé	Dépenses HT (€)	Recettes HT (€)
Achat véhicule	11 991 €	
Fonds de concours exceptionnel de droit commun		997 €
Reste à charge de la Commune		10 994 €
Total	11 991 €	11 991 €

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5215-26 ;

VU le règlement d'attribution de la part exceptionnelle du Fonds de concours de droit commun adopté par Tours Métropole Val de Loire le 31 mars 2025 et modifié le 29 juin 2026 ;

VU la délibération du Conseil municipal de ce jour relative à la réorientation de 240 000 € vers l'enveloppe n°2 métropolitaine ;

CONSIDÉRANT que Tours Métropole Val de Loire a attribué à la commune de Luynes une enveloppe exceptionnelle de 350 000 € ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite maintenir une part de cette enveloppe, soit 110 000 €, pour le financement de plusieurs opérations d'investissement relevant de la préservation du patrimoine communal, de la sécurisation des bâtiments publics, de l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement des équipements municipaux ;

CONSIDÉRANT que la présente délibération a vocation à annuler et remplacer la délibération n°04/11/2025-02 du 4 novembre 2025 ;

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le programme d'investissement communal présenté ci-dessus.

SOLLICITE auprès de Tours Métropole Val de Loire une participation financière de 110 000 € au titre du Fonds de concours exceptionnel de droit commun.

VALIDE le plan de financement suivant :

- Dossier n°1- Réparation et amélioration de deux monuments historiques : 8 640 €
- Dossier n°2 : Travaux de stabilisation bâtementaire : 56 861 € ;
- Dossier n°3 : Amélioration du cadre de vie : 43 503 € ;
- Dossier n°4 : Acquisition d'un véhicule utilitaire destiné au Centre Technique Municipal : 997 €.

Montant total sollicité : 110 000 €.

PRÉCISE que le solde des dépenses sera financé par autofinancement communal et par toute autre participation financière susceptible d'être obtenue.

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°04/11/2025-02 du 4 novembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier, à son dépôt auprès de Tours Métropole Val de Loire et à son exécution.

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_1072026_15B-AR

S²LO

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Antoine MAQUIN



Séverine RENOU
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **27 JUIL. 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **27 JUIL. 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_1072026_15B-AR



Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260701-DEL_1072026_15B-AR

